



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Section Amilloise CFDT Interco 45

Monsieur Gérard DUPATY  
Président du Comité Technique  
Maire d'Amilly

Amilly, le 1er avril 2015

### **Objet : Comité Technique / ordre du jour**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de nos actions, les représentants du personnel CFDT élus, à une forte majorité, porte ses revendications dans le cadre du dialogue social.

Notre organisation désire aborder dans les plus brefs délais, les points évoqués lors du premier comité technique du 15 janvier, aucune suite n'ayant été donnée à ces axes de travaux prioritaires.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur Le Président, l'ordre du jour à la demande de nos trois représentants.

Dès la fin 2013, nous inscrivions dans notre bulletin d'information notre forte préoccupation relative à la baisse du pouvoir d'achat des agents.

Le saupoudrage effectué dans la revalorisation des grilles C et B ne permet pas de compenser le gel du point d'indice depuis juillet 2010. La hausse des cotisations sociales depuis cette date, se traduit par une baisse de salaire qui affecte l'ensemble des agents. L'INSEE a annoncé cette diminution des salaires nets moyens en Euros constants depuis 2011.

5,23%, ce faible taux du régime indemnitaire de notre collectivité, aggrave cette situation d'autant que de fortes disparités internes sont à constater. Largement inférieur à la moyenne nationale pour des communes de même importance, ce chiffre devrait vous sensibiliser.

L'absence d'Action Sociale ne permet pas d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'association Cdu +, en dépit d'une subvention portée à 8000€ en 2015, contre 6000 en 2014, ne couvre que le domaine du loisir.

Ce droit qu'impose les lois du 2 et 19 février 2007 n'a pas été intégré à ce jour, dans votre collectivité. L'attente massive des agents pour une adhésion à un organisme tel que le Comité National d'Action Sociale devient une des préoccupations majeures.

Dans un contexte économique largement défavorable, ils restent exclus de ce dispositif équitable et solidaire. Aucune aide, aucun prêt et aucun accompagnement ne peut actuellement leur être attribué, pas plus que de nombreuses prestations présentées en juillet 2014. Aucune suite : projection financière, sondage, enquête... n'a été donnée à cette entrevue.

Ce droit reconnu par la loi et complété par le Code Général des Collectivités Territoriales dans l'article L.2321-2 alinéa représente 0,86% de cotisation employeur sur la masse salariale pour une

adhésion au CNAS. Le versement d'1 €uro au titre de cette action coûte moins cher que le versement d'1 Euro au titre d'une prime sujette aux charges sociales et patronales.

Ce principe d'unité des prestations offertes garanti la discrétion de la dignité individuelle et son équité. L'accès aux aides et aux accompagnements dématérialisés permet de combattre des inégalités en toute discrétion. Seule cette adhésion peut répondre prioritairement aux besoins des agents les plus démunis.

L'action sociale reste aussi un moyen de soutenir une économie locale et évite le désengagement des collectivités.

Très peu de Centre de Gestion ont saisi l'opportunité offerte par cette loi pour mettre en place des accords cadre ou pour intervenir prétextant que les collectivités s'étaient emparées du dossier. Nul besoin de préciser que le Loiret est dans ce cas, pas d'action mutualisée et adaptée. Conscient de votre volonté d'améliorer les conditions de vie de vos agents, vous ne pouvez être insensible à cet objectif de solidarité qui nous anime.

Il convient pour parfaire leur sort d'établir un bilan de la Protection Sociale Complémentaire.

Il n'y a aucune confusion entre l'action sociale et la protection. L'un ne se substitue pas à l'autre et met en œuvre une protection sociale complémentaire responsabilisant l'employeur en matière de conditions de santé et de travail.

**Nous réaffirmons notre volonté d'une véritable action sociale attribuée indépendamment du grade, des fonctions et de la manière de servir.**

**Par conséquent, nous vous demandons d'organiser la tenue d'un Comité Technique avec l'inscription des points suivants à l'ordre du jour :**

- **L'adhésion au CNAS pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015,**
- **Le bilan chiffré de la Protection Sociale Complémentaire**

La section CFDT restera déterminée dans le cadre de la prise en compte des difficultés sociales des agents territoriaux. Maintenir l'accès aux soins, maintenir leur revenus en cas de difficultés de santé, permettre de préparer des conditions financières sécurisantes de leurs retraites constituent les priorités de nos dossiers.

Nous sommes déterminé à porter nos revendications et à permettre de meilleures conditions de travail, une amélioration du pouvoir d'achat (de manière directe ou indirecte) et à faire progresser la culture du dialogue social à tous les étages de la chaîne hiérarchique: de l'agent à la base jusqu'au sommet de la pyramide.


Dans l'attente de votre réponse sur la date, heure et lieu de ce prochain Comité Technique, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Titulaire CT  
Représentante du Personnel



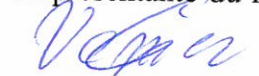
Emilie COURCIERES

Titulaire CT  
Représentant du Personnel



Pascal DUBOIS

Titulaire CT  
Représentante du Personnel



Gabrielle VEZIER

Nous contacter :  
Par mail : [interco.cfdt.amilly45@orange.fr](mailto:interco.cfdt.amilly45@orange.fr)